

# **NOTE DE SYNTHÈSE BUDGET PRIMITIF 2021 CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2021**

## **LIMINAIRE**

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L. 2313-1 du CGCT en précisant : « *Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.* »

Cette note présente donc les principales informations et évolutions du budget primitif 2021 de la commune.

Elle est disponible sur le site internet de la commune.

## **SOMMAIRE**

### **1. LES ELEMENTS DE CONTEXTE**

- 1.1 Evolution de la population
- 1.2 Contexte économique et financier

### **2. LE CADRE GENERAL DU BUDGET**

### **3. LES PRIORITES DU BUDGET**

- 3.1 Les bases de la construction du budget
- 3.2 Les orientations en matière de fonctionnement
- 3.2 Les orientations en matière d'investissements

### **4. DETAIL DES SECTIONS**

- 4.1 La section de fonctionnement
- 4.2 La section d'investissement

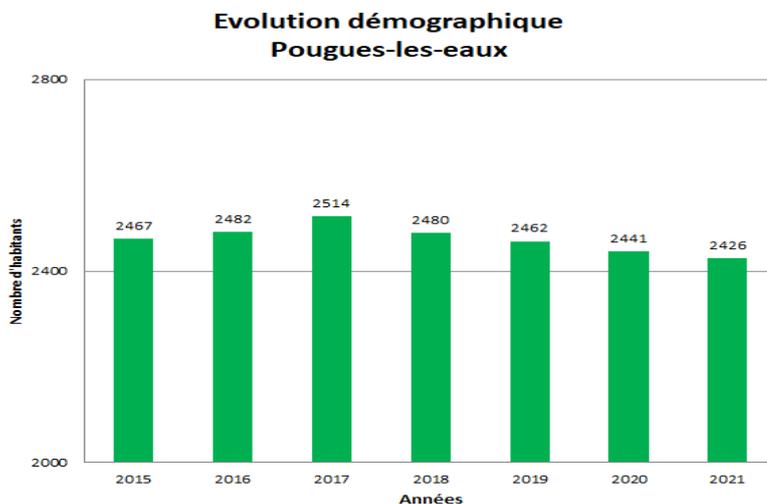
### **5. L'ETAT DE LA DETTE**

- 5.1 Encours de la dette
- 5.2 Taux d'endettement
- 5.3 Epargne brute

# 1. LES ELEMENTS DE CONTEXTE

## 1.1 Evolution de la population

La population reste stable sur les 6 dernières années



## 1.2 Contexte économique et financier

### 1.2.1 Un contexte incertain

Une grande incertitude règne quant à l'incidence de la crise sanitaire actuelle sur la vie et les moyens d'existence des populations et sur sa durée.

L'INSEE estime la perte de PIB à 9 % soit la plus forte contraction annuelle depuis la création des comptes nationaux en 1948. *(Le PIB est un indicateur économique qui permet de mesurer la production économique intérieure réalisée par un pays. Le PIB a pour objet de quantifier la production de richesse réalisée sur un Etat sur une période donnée, généralement un an ou un trimestre, grâce aux agents économiques résidant dans le pays concerné. Il s'agit donc d'un indicateur qui reflète l'activité économique interne d'une nation. La variation du PIB d'une année sur l'autre permet de mesurer le taux de croissance économique d'un pays)*

Les principaux instituts de conjoncture ne prévoient pas de rebond en 2021 de nature à corriger la perte du PIB de 2020 mais plutôt un PIB cumulé entre -2 % et -5 %.

### 1.2.2 Les recettes communales

#### a. La réforme de la Taxe d'Habitation

La réforme de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales, qui a dans un premier temps (article 5 LF 2018) été supprimée pour 80 % des contribuables dès 2020, sera totalement supprimée pour les 20% restants d'ici 2023.

Cette perte de ressources est compensée pour les communes par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)

Ce transfert de la part départementale de foncier bâti vise à compenser la perte de la Taxe d'Habitation sur les propriétés bâties et s'accompagne d'un dispositif (coefficient correcteur) afin que chaque commune ne soit pas sous ou sur compensée.

La Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants sera maintenue après 2023 et pour les logements qui passeront d'une catégorie à une autre (principal à secondaire) ; il y a toutefois gel des taux d'imposition et des quotités abattues au niveau de 2019 avec interdiction d'augmenter le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants en 2021 et 2022.

Depuis le mois de janvier les avances aux collectivités sont versées dans le respect des nouvelles règles fiscales et feront l'objet d'actualisation en juillet pour tenir compte du vote des taux 2021 et des garanties (compensations).

### **b. PM : la baisse de dotations de l'Etat (K€):**

Année	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
DGF (dot. forfaitaire)* (K€)	329540	289527	207269	128865	61604	33502	2280	950	0
DSR**	67145	62470	58944	55818	53354	50729	47987	45534	42000

\*Dotation Globale de Fonctionnement (Dotation forfaitaire) :

\*\***Dotation de Solidarité Rurale** : La **dotation de solidarité rurale** est attribuée pour tenir compte, d'une part, des charges que supportent les communes **rurales** pour maintenir un niveau de services suffisant, et d'autre part, de l'insuffisance de leurs ressources fiscales.

**PM : la commune n'est pas éligible à la DETR (Dotation des Equipements pour les Territoires Ruraux )**

## **2. LE CADRE GENERAL DU BUDGET**

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité et retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021.

Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Il est structuré en 2 parties :

- la section de fonctionnement permet la gestion des affaires courantes incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune et les divers travaux d'entretien, réalisés par les agents des services techniques ou par des entreprises autant que possible locales
- la section d'investissement a vocation à préparer l'avenir.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire est autorisé à effectuer les

opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile.

Pour cette année, le vote doit intervenir avant le 15 avril 2021.

Il peut être consulté :

- au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux
- sur le site internet de la commune.

### 3. LES PRIORITES DU BUDGET

Dans un contexte de crise sanitaire majeure, la compensation de l'Etat liée à la fermeture du casino :

- Pour les 5 mois en 2020 : a été de 10% en décembre 2020 et sera de 90% en mai 2021 (594000€ en 05/21)
- Pour les 6 mois (estimatif) en 2021 : est estimée à 50% en décembre 2021 et 50% en mai 2022 (*estimation basse 435000€ en 12/21 et 435000€ en 05/22*)

#### **3.1 Les bases de la construction du budget :**

Ce budget a été établi avec la volonté :

- **de maîtriser les dépenses de fonctionnement** tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus à la population ;
- **de mobiliser des subventions** auprès de l'Etat, de la Région, du Conseil départemental et de Nevers Agglomération chaque fois que cela est possible (notamment pour les travaux d'un cabinet de médecins, pour la réhabilitation du centre aquatique et pour la valorisation du parc thermal) ;
- **d'investir de manière responsable** pour contribuer à la préservation et à l'optimisation du patrimoine communal.
- **de contenir la dette** (d'un montant faible en rapport aux communes de la même strate).

Cependant, sachant qu'il n'a été réalisé qu'un emprunt de 1 million en 2015 et ce, malgré des programmes d'investissement conséquents (bellevue 460 000€, entrée sud 1 270 000€, camping 450 000€ et MDAS 500 000€), il est nécessaire de recourir à l'emprunt pour engager les divers travaux envisagés (voirie, pôle médecins, piscine, aménagement du parc thermal, ... ; cet emprunt sera réalisé sur plusieurs années en fonction des besoins réels identifiés annuellement. La DDFIP nous a confirmé la possibilité de pouvoir emprunter jusqu'à hauteur de 3,5 millions sans risque de surendettement pour la commune.

- **de faire appel sur l'année à 2 outils :**
  - une « **Ligne de Trésorerie** » : à hauteur de 800 000€ qui permet de réguler mensuellement les dépenses de fonctionnement
  - un « **emprunt relais** » à hauteur de 800 000€ qui permet de régler les factures des travaux d'investissements dans l'attente des versements de subventions

### **3.2 Les orientations en matière de fonctionnement**

Le Budget Prévisionnel est marqué par une maîtrise du budget de fonctionnement, et la non augmentation des taux d'imposition de la commune.  
Il s'équilibre en recettes et dépenses à 4 217.

#### **► En dépenses :**

- Le poste principal des dépenses de fonctionnement est celui du **personnel** avec 1 770 117€ pour un total de 4 217 274€ soit 41,97% ; poste néanmoins **en baisse de 5%** par rapport à la moyenne des 3 dernières années
- Le poste des **charges générales de fonctionnement** prévoit une **baisse de 6%** sur la moyenne des années 2018 et 2019 (2020 étant une année particulière) ; les gains réalisés sont en particulier dus à la renégociation des contrats d'assurances, de téléphonie, de maintenance, et des économies sur l'énergie. La création d'un pôle « *contrôle de gestion* » permet depuis 6 mois de suivre au plus près les dépenses de fonctionnement.

#### **► En recettes :**

La commission des finances du 25 février dernier a proposé de ne pas modifier le taux de référence de la Taxe sur le Foncier Bâti et non Bâti pour ne pas augmenter la pression fiscale dans une période de crise sanitaire qui perdure.

- Foncier bâti => 36,61% (dont taux départemental 2020 23,9%)\*

\*dans le cadre de la suppression de la Taxe d'Habitation, l'Etat a décidé de la compenser vis-à-vis des communes par le transfert de la Taxe Foncière sur le bâti attribuée au département ; le résultat obtenu par l'application de ce taux n'est attribué à la commune qu'à hauteur de sa perte de de TH (d'où des sur ou sous compensations ensuite). La commune étant surcompensée, au lieu de 989 568€ par le calcul de base, la commune percevra 650 757€.

- Foncier non bâti => 41,88%

#### **Soit un montant total prévisionnel 2021 de 732 597€**

- Le poste « impôts et taxes » est estimé en baisse de 40% au vu d'une fermeture du casino estimée à 6 mois.
- Ce poste sera compensé en partie par la dotation de compensation de l'Etat en fin d'année à hauteur de 50% de ces pertes ; le complément sera versé en mai 2022.

### **3.3 Les orientations en matière d'investissements**

En matière d'investissement, l'objectif se veut être ambitieux et volontaire, tout en restant prudent face à la crise sanitaire non encore enrayée.

Les grands projets s'orientent selon 3 axes :

► **Améliorer le cadre de vie :**

1. **Recherche de médecins** généralistes pour compléter l'offre santé ( => maison médicale : 700 000€)
2. **Révision du PLU** pour la gestion des enjeux fonciers et architecturaux de la commune ( => étude : 30 000€)
3. **Révision de l'adressage postal** pour assurer une identification rapide tant pour les services de secours que pour le courrier (=> étude : 10 000€ ; plaques numéros et rues : 12 000€)
4. **Gestion et aménagement des cimetières** avec reprise administrative des concessions en état d'abandon pour répondre au mieux aux attentes des familles ( => logiciel : 3 000€ , cavurnes et colombariums 8 000€ ; reprise de 70 concessions : 7 000€)
5. **Réfection de voiries** (rue de Satinges 50 000€, Rue du Mont Givre 230 000€, rue du manoir 150 000€, rue des coulons 100 000€)
6. **Sécurisation** (installations de chicanes pour ralentir la vitesse rue Pidoux 4 000€, vidéo-protection 3 000€)
7. **Installation d'un city park** (=> 45 000€)

► **Développer l'attractivité de la commune avec développement de l'offre commerciale et touristique**

8. **Achat du Parc thermal et début d'aménagement** ( => achat 600 000€+ aménagements extérieurs 20 000€ + aménagement sanitaires 50 000€)
9. **Réhabilitation de la piscine** ( => 1 800 000€)
10. **Etude de revitalisation** du centre-bourg (étude liant l'hyper centre, le parc thermal et le site de loisirs des chanternes => 15 000€)
11. **Actions de développement local** (=> 100 000€)

► **Entretenir les bâtiments communaux :**

12. **Réfection toiture** des services techniques (10 000€)
13. **Remplacement de la chaudière** de la maternelle (25 000€)
14. **Installation d'une climatisation** à la maternelle (50 000€)
15. **Ventilation du local « poubelles »** (4 200€)

## 4. DETAIL DES SECTIONS

### 4.1 La section de fonctionnement :

Elle s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 4 241 335€ et se décompose comme suit :

#### En dépenses :

011	charges à caractère général	956 016 €
012	charges de personnel et frais assimilés	1 770 117 €
014	atténuation de produit	50 904 €
065	autres charges de gestion courante	262 784 €
s/t		3 039 822 €
066	charges financières	24 900 €
067	charges exceptionnelles	3 451 €
068	dotations aux provisions (semi budgétaires)	0 €
s/t		28 351 €
<b>Total réel</b>		<b>3 068 173 €</b>
022	dépenses imprévues	24 061 €
042	opérations d'ordre de transfert entre sections	17 417 €
043		0 €
<b>Total ordre</b>		<b>41 478 €</b>
<b>Total exercice</b>		<b>3 109 651 €</b>

023	virement de la section d'investissement	1 131 685 €
<b>Total DF</b>		<b>4 241 335 €</b>

#### En recettes :

013	atténuation de charges	41 375 €
070	vente de produits fabriqués, prestations de services	198 400 €
073	impôts et taxes	1 848 910 €
074	dotations, subventions et participations	835 136 €
075	autres produits de gestion courante	37 901 €
076		0 €
077	produits exceptionnels	5 000 €
078	reprise sur provisions	0 €
<b>Total réel</b>		<b>2 966 723 €</b>
042	opération d'ordre de transfert entre sections	8 000 €
043		0 €
<b>Total ordre</b>		<b>8 000 €</b>
<b>Total exercice</b>		<b>2 974 723 €</b>

002	résultat d'exploitation reporté	1 266 612,60 €
<b>Total RF</b>		<b>4 241 335 €</b>

#### **4.2 La section d'investissement :**

Elle s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 5 855 378€ et se décompose comme suit :

##### **En dépenses :**

010		0 €
20	immobilisations incorporelles	284 090 €
21	immobilisations corporelles	1 680 570 €
22		0 €
23	immobilisations en cours	2 408 522 €
16	emprunt et dettes assimilés	863 685 €
<b>Total réel</b>		<b>5 236 867 €</b>
20	dépenses imprévues	134 718 €
040	opération d'ordre de transfert entre sections	8 000 €
041	opérations patrimoniales	246 900 €
<b>Total ordre</b>		<b>389 618 €</b>

<b>001</b>	<b>solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>	<b>228 893 €</b>
<b>Total DI</b>		<b>5 855 378 €</b>

##### **En recettes :**

010		0 €
13	subventions d'investissements	2 199 078 €
16	emprunts et dettes assimilés	1 800 000 €
20		0 €
204		0 €
21		0 €
22		0 €
23		0 €
<b>Total recettes équipement</b>		<b>3 999 078 €</b>
10	dotations, fonds divers et réserves	460 298 €
<b>Total recettes financières</b>		<b>460 298 €</b>
<b>Total recettes réelles</b>		<b>4 459 376 €</b>
021	virement de la section d'exploitation (recettes)	1 131 685 €
040	opération d'ordre de transfert entre sections	17 417 €
041	opérations patrimoniales	246 900 €
<b>s/T recettes ordre</b>		<b>1 396 002 €</b>
<b>s/t Total RI</b>		<b>5 855 378 €</b>

<b>001</b>	<b>solde d'exécution de la section d'investissement reporté</b>	<b>0 €</b>
<b>Total RI</b>		<b>5 855 378 €</b>

## 5. L'ETAT DE LA DETTE

### 5.1 Encours de la dette au 31 décembre année N:

Le montant inscrit pour le remboursement du capital des emprunts en **2021 s'élève à 63 685€** (hors prêt relais de 800 000€)

Année	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Encours Capital *	190 384	180 335	1 169 833	1 108 857	1 047 385	985 397	922 868	859 774

\*= capital des 2 emprunts de 2012 et 2015

Soit par habitant :

Année	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre d'habitants selon la DGF*	2584	2499	2507	2527	2559	2526	2495	2473
Encours (€)	73,68	72,16	466,63	438,80	409,29	390,10	369,89	344,60

\*=nombre d'habitants INSEE + 1 hab/résidence secondaire

### 5.2 Taux d'endettement:

=encours de la dette/ Recettes Réelles de Fonctionnement

Année	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	BP 2021*
Taux d'endettement (%)	5	5	30	27	27	25	30	22	62

\*hors prêt relais

**En comparaison de la strate des communes de 2 000 à 3 500 habitants, le taux d'endettement moyen est de 73,10%**

### 5.3 Epargne brute:

= Recettes réelles de fonctionnement – Dépenses réelles de fonctionnement

Année	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	BP 2021
Epargne brute (€)	713 544	579 179	686 958	777 836	558 483	683 740	617 866	1 045 679*	-125 511**

\*= compte tenu de la prise en compte de la compensation de l'Etat à hauteur de 594 112€ intégrés au CA 2020 et versés en mai 2021

\*\*= compte tenu des dépenses de fonctionnement 2020 réglées en janvier 2021